

folge seien *"tous ceux de votre nation habitués en france "* neutralisiert *"et ne sont partout Subjects a l'aubeine comme les autres estrangers"*. Trotz intensiver Nachforschungen sei es ihm leider nicht gelungen, an die Originale dieser Privilegien heranzukommen. Wie er nämlich inzwischen erfahren, seien diese von Hptm. Keller mit in die Schweiz genommen und dort aufgrund seiner, [Zurlaubens], Intervention hin in der Kanzlei zu Baden deponiert worden. Um den oben-erwähnten Uebergriff verhindern zu können, benötige er nun aber eine authentische Abschrift dieses Dokumentes. *"Ceux qui ont cy devant manié les affaires de votre nation"*, hätten dabei bloss auf ihren eigenen Vorteil geachtet und so ihre eigentlichen Aufgaben vernachlässigt. Er aber verstehe sein Amt anders. Im Staatsrat und andern Behörden werde er allgemein als *"Ambassadeur des suisses"* angesehen. Dem Oberst und den Hauptleuten habe er vorderhand kollationierte Kopien der genannten Dokumente zugehen lassen. Hoffentlich werde es ihren vereinten Bemühungen gelingen, die Konfiskation rückgängig zu machen. Dem Vernehmen nach solle deren Veranlasser ein Freiburger sein; *"jl merite punition S'il S'y rende apres la communication des privileges"*.

Original, in franz. Sprache
AH 27, 308

147

1622 Oktober 31., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT] MIRON AN AMMANN UND
GARDEHPTM. [KONRAD III.] ZURLAUBEN, ZUG

"J'avoys desa receu vostre lettre du 28 de ce moys Et beu a vostre santé avec vostre filz aisé [Beat II. Zurlauben] quand celle du 29 nous fict rendue par ce porteur avec L'escrit du personnage que vous avez si au Long entretenu de nos affaires. Je ne doute point que tout ce qu'il en fait aussy bien que la proposition de La diette des sept Cantons [in Luzern] ne se traite que par L'Intelligence espagnole aussy n'ay Je garde me trouver en tous ces Lieux La sy ce n'estoit que J'y fusse désiré par tous Les de-

putez pour entendre mes raisons¹ en suite desquelles Ilz eussent pouvoir de
 me fournir chacun endroit soy La promesse de Leurs superieurs que nous re-
 cherchons pour le bien de La patrie, mais Je croy qu'en ce cas La Ilz feront
 bien plustost resolution de me venir trouver comme Il sembleroit estre a pro-
 pos sans que cela vint de moy qui n'aurois pas tant hesité sur le payement
 des pensions sy J'en avoys eu le moyen entre mes mains." Doch nun solle
 es in dieser Angelegenheit vorangehen. Gleich nach den Festta-
 gen [Allerheiligen] wolle er den Trésorier [Michel] Musnier
 nach Lyon schicken, die dort für ihn bereitstehende Fuhre Geld
 abzuholen. Diese dürfte dann so zwischen dem 20. und dem 25.
 November hier eintreffen. "Mais Je ne puis encore assigner un jour
 certain pour cela que je n'aye L'argent icy cependant je tenteray Mess. de
 ce Canton [Schultheiss und Rat von Luzern?] pour voir sy la venue de Mons.
 le Nonce [Alessandro Scappi] ne Les aura point bien Inspirez en cette affaire
 mettant leurs Consciences en repos pour ce regard ainsy que nous Les voulons
 Jndemniser de toutes Les apprehensions qu'on veult craindre en nous fournis-
 sant cette promesse Apres cela Je leur Lairray [laisserai?] faire Leurs
 quinze tours sans grand tesmoignage de me soucier de toutes leurs menées qui
 ne reussiront pas bien si on ne preste autrement L'oreille aux bons compa-
 triotes et a ce qui Leur vient de La part d'un allié qui n'a Jamais eu autre
 Jntention en cette affaire ny autre que d'aymer cherir Et honorer Les suisses
 Et Grisons. Ceux y scavent bien recognoistre a present que c'est cette mesme
 opiniastreté qui Les a reduits a La misere ou Ilz sont dieu veille que Les
 autres n'en puissent pas dire ainsy a l'advenir C'est ter...[?] cher amy
 procedent plustost de L'exulerent ...[?] que j'ay pour Les alliez de sa
 Majesté que pour reprocher ny offenser personne aussy sont ce des [?] de-
 faites qu'aucuns Cantons forgent a plaisir pour rendre en horeur tout ce
 qui y va de La part du Roy mon Maistre m'asseurant qu'il y a plus de Six
 mois que Je n'ay escrit particulièrement a Mess. de Lucerne autre chose que
 ce que vous avez veu chez vous Jugez s'il y a lieu de s'en offenser cela
 ne m'empeschera pas de dire tousiours La verité mon humeur n'est pas assez
 complaisante pour aller flatter des personnes quand Ilz s'esloignent du re-
 spect qu'ilz doivent a mon maistre comme de La confiance qu'ilz doivent avoir
 en sa Majesté. C'est vous que je veux louer d'avoir sy courageusement faict
 entendre au colonel [Rudolf] phiffer [Pfyffer] ce qui estoit de l'jnterest

de la suisse en l'affaire que nous recherchons." Beiliegend erhalte er, Zurlauben, dessen Schreiben zurück. Es würde ihn interessieren, was er diesbezüglich bei [Johann Heinrich] Zumbrunnen und bei [Heinrich] Reding auszurichten vermocht.

Ueber alles übrige werde ihn - möchte er doch seinen, Zurlaubens, Diener nicht mehr länger zurückhalten - sein Sohn mündlich orientieren. *"N'oubliez pas à me mander Lorsque vous m'envoierez le projet de ce que vous estimez que Je doive écrire a voz superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] pour abreger les Lettres que vous avez desja s'il sera a propos d'en envoyer autant a Mrs. de Lucerne Et d'undervalden [Landammann und Rat] soit de ce racourcissement qui sera comme je voy difficile pour Les raisons qu'il fault Comprendre ou de la lettre entiere Je m'en rapporteray pourtant a ce que m'en écrivez.*

J'ay fait baillé ce que vous avez demendé." Was die von Zug verlangte Erklärung [bezüglich des Madrilenischen Traktates] anbelange, möge er sein Möglichstes tun. Wenn er auch sehr wohl verstehe, dass sich die Orte deswegen untereinander besprechen möchten, rate er ihm doch: *"ne vous amusez point tant aux assemblées des cantons, puisqu'il fault un acte e promesse de chacun canton particulier, on a toujours procede comme cela on veult dechaisner le Valays comme vous autres e le tout sur de faux pretexte. [Henri II de Bourbon] Mr. le prince [de Condé] a pris congé du Roy²."*

1) Die kath. Orte wollten damals dem ausdrücklichen Wunsche des Ambassadors zuwider ihre Forderung auf Zahlung der ausstehenden Pensionen beim König Ludwig XIII. selber vorbringen und sich zu diesem Zwecke der Gesandtschaft der neugl. Orte anschliessen; der Ambassador seinerseits setzte alles daran, dass die Orte den Madrilenischen Traktat anerkannten.

2) Schluss unleserlich

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 27, 309-310

148

1628 April 17., Paris

A

SCHREIBEN VON [BARTHELEMY] ROLLAND AN AMMANN, [ST. MICHAELS-]
ORDENSRIITTER UND GARDEHPTM. [KONRAD III.] ZURLAUBEN, ZUG

Seine Schreiben, datiert vom 16. und 30. März, seien ihm gleich-